

**NOTICE D'INFORMATION
À L'ATTENTION DES
STAGIAIRES
SERVICES DÉCONCENTRÉS**

**Préparation aux épreuves de l'examen professionnel de B en A
relevant du ministère de l'intérieur
Session 2020**

Sommaire

- Conditions d'admission à concourir	page 1
- S'inscrire à la préparation	page 1
- Préparer l'écrit	page 2
- Préparer l'oral (en cas d'admissibilité)	page 3
- Préparer le dossier RAEP	page 3
- Informations utiles	page 4

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

L'examen professionnel

s'adresse aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ayant accompli, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou équivalent.

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- adressée à l'animateur (ou au correspondant de la formation) pour signature

Toute demande d'inscription qui parviendra après le vendredi 11 octobre 2015 ne sera pas prise en compte.

PRÉPARER L'ÉCRIT

NATURE DES ÉPREUVES ECRITES

Rédaction d'une note ou résolution d'un cas pratique

à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, rédaction d'une note ou résolution d'un cas pratique.

Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction, et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel. (durée : quatre heures ; coef. 2).

OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve écrite

consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'une note ou d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire.

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION ÉCRITE

Avant toute inscription, il convient de prendre en compte l'investissement personnel nécessaire à la préparation (durée : environ 30 heures)

Une préparation complète à distance est proposée via la plateforme FOR-MI de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF), depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur. Elle comprend un guide de préparation, des modules de méthodologie, de la documentation, une webographie et trois exercices d'entraînement.

Une fois l'inscription à la préparation validée, le candidat recevra un message de confirmation avec les modalités relatives à la connexion à la plateforme e-formation, et un lien vers des tutoriels.

CALENDRIER DES DEVOIRS

Devoir N°	Date de mise en ligne sur FOR-MI	Date limite de dépôt à la correction	Date limite de retour des copies corrigées
1	06/11/2019	25/11/2019	12/12/2019
2	12/12/2019	06/01/2020	22/01/2020
3	22/01/2020	06/02/2020	27/02/2020

PRÉPARER L'ORAL

NATURE DE L'ÉPREUVE ORALE

Entretien avec le jury

visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son exceptionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. (durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé ; coef. 3)

OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve orale d'admission

consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à le présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

LA PRÉPARATION À L'ÉPREUVE ORALE

(en cas d'admissibilité)

Pour les agents affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'intérieur, des préparations à l'épreuve orale sont organisées en local.

Si vous êtes admissible, veuillez vous rapprocher de l'animateur de formation de votre administration.

AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en e-learning est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr>

Ce module aide le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permet de travailler à la constitution de son propre dossier.

INFORMATIONS UTILES

Concours

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

→ **voie postale à l'adresse suivante :**

27, cours des Petites Écuries – 77185 LOGNES

→ **voie électronique sur le site internet du ministère :** www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

ACCOMPAGNEMENT

Tout au long de votre formation vous bénéficierez d'un accompagnement administratif de la part du gestionnaire en charge de la préparation.

Adresse mail gestionnaire : gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr